



- Orientations 2 - Accroître la qualité écologique et paysagère du territoire ***
- Mesure 2.1 - Prendre soin de nos milieux naturels et de leurs fonctionnalités
- Corridor écologique
- À préserver
 - À renforcer
 - À restaurer
- Cœur de nature à protéger (fonctionnalité et diversité)
- Milieu naturel (hors forêt) non exploité à préserver de l'urbanisation
- Mesure 2.2 - Transmettre des paysages, fertis du territoire
- Paysage emblématique à préserver et à valoriser
- Structures paysagères à préserver par des projets mettant en valeur ou s'appuyant sur leurs qualités
- Réseau hydrographique dont il faut prendre soin pour permettre sa pleine fonctionnalité
 - Relief structurant majeur dont la qualité et la prédominance sont à protéger
 - Relief structurant secondaire dont les lignes sont à respecter
 - Point de vues à qualifier pour découvrir les panoramas
 - Col à maintenir ouvert et à qualifier
 - Route offrant des vues en balcon à mettre en valeur
 - Zone à risque de conurbation sur laquelle toutes les respirations paysagères sont à identifier et protéger
 - Respiration paysagère entre deux espaces urbanisés à maintenir ou à reconquérir
 - Silhouette de bourg à préserver, valoriser ou reconquérir
- Orientations 3 - Développer une économie qui intègre les défis écologiques et sociaux ***
- Mesure 3.1 - Favoriser l'évolution de l'économie vers des activités soutenables fondées sur les ressources locales et créatrices d'emplois non délocalisables
- Site d'extraction minière en cours d'exploitation à aménager, gérer et réhabiliter dans un souci d'exemplarité
- Mesure 3.2 - Accélérer les transformations du monde forestier face au dérèglement climatique
- Milieu forestier à maintenir et à gérer durablement
 - Forêt présumée ancienne à préserver
- Mesure 3.3 - Maintenir et développer une agriculture de qualité, diversifiée et résiliente
- Espace agricole à préserver ou à reconquérir pour ses fonctions nourricières et écologiques
- Mesure 3.4 - Soutenir un tourisme durable générateur de sens et de ressources
- Grande itinérance à promouvoir
- Pédestre
 - Cyclable
 - Site et sentier d'interprétation à valoriser
 - Site de pratique de pleine nature à maintenir
 - Espace naturel fragile vis-à-vis de la fréquentation touristique, à préserver
- Orientations 4 - Casser l'habitatité du territoire ***
- Limite Ville-Campagne à contracter
 - Polarité urbaine sur laquelle s'appuyer pour une régénération harmonieuse du territoire
 - Espace urbanisé à régénérer
- Orientations 5 - Tendres vers plus de sobriété et de résilience ***
- Zone humide (dont Tourbière) à préserver

- Périmètre de révision
 Périmètre du Parc naturel régional en 2025
 Limite de commune
 Ville porte
- Orientations 1 - Renforcer le sentiment d'appartenance et l'implication de tous dans le projet de territoire ***
- Site géologique à valoriser
 - Secteur au patrimoine lithique potentiel à étudier et à prendre en compte dans les projets
 - Espace de découverte du territoire à conforter
- * Orientation principale de rattachement

DESTINATION 2041
PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT
PLAN DE PARC

La Région
 Auvergne-Rhône-Alpes

CHARTRE DESTINATION 2041 - Octobre 2023